



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la régie intermunicipale de l'eau de la Vallée du Richelieu

SÉANCE ORDINAIRE DE LA RÉGIE INTERMUNICIPALE DE L'EAU DE LA VALLÉE DU RICHELIEU, TENUE LE 9 MARS 2010, À 19 HEURES, AU 1348 CHEMIN DES PATRIOTES, À OTTERBURN PARK.

Étaient présents :

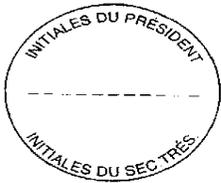
Monsieur Jacques Durand, président et maire de Saint-Jean-Baptiste
Madame Danielle Meunier, première vice-présidente et conseillère de McMasterville
Monsieur Guy Boulé, conseiller de Mont-Saint-Hilaire
Madame Lise Côté, conseillère substitut de Sainte-Madeleine
Monsieur Bernard Gagnon, maire de Saint-Basile-le-Grand
Monsieur Jean-Yves Labadie, conseiller de Beloeil
Monsieur Yanik Maheu, maire de Saint-Mathias-sur-Richelieu
Monsieur Richard Ruest, conseiller d'Otterburn Park

Étaient également présents :

Monsieur Jacques Drouin, secrétaire-trésorier de la R.I.E.V.R.
Monsieur Benoit Dubord, vérificateur
Monsieur Daniel Jutras, directeur technique de la R.I.E.V.R.
Monsieur Claude Leboeuf, conseiller 2^e substitut de McMasterville

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 19 janvier 2010
4. Correspondance
5. Bordereau des comptes à payer
6. Dépôt des états financiers pour l'année se terminant le 31 décembre 2009
7. Embauche d'un opérateur
8. Lettre d'entente 2010-01 avec le Syndicat des Travailleurs et des Travailleuses Unis de l'Alimentation et du Commerce section locale 599 - Modification de l'horaire de Jesse-James Desrochers, opérateur aux équipements informatiques
9. Relance du comité technique
10. État du dossier de l'ozonation
11. État du dossier de l'aqueduc du chemin de la Montagne
12. Mise à jour du plan de mesures d'urgence
13. Consommation d'eau pour les mois de janvier et février 2010
14. Programme d'économie d'eau potable 2010
15. Motion de félicitations – Départ à la retraite de Michel Bertrand, contremaître général
16. Date de la prochaine séance du conseil
17. Divers
18. Interventions de l'assistance
19. Clôture de la séance



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la régie intermunicipale de l'eau de la Vallée du Richelieu

POINT 1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur le président, ayant constaté à 19 heures que le quorum était atteint, ouvre la séance.

POINT 2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

10-03-13

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Bernard Gagnon
APPUYÉ PAR Monsieur Yanik Maheu

ET RÉSOLU QUE l'ordre du jour soit et est adopté, tel que déposé par le secrétaire-trésorier en y ajoutant le point suivant : **17.1 Oléoduc Montréal/Portland.**

POINT 3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 19 JANVIER 2010

10-03-014

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Bernard Gagnon
APPUYÉ PAR Monsieur Yanik Maheu

ET RÉSOLU QUE le procès-verbal de la séance extraordinaire du 19 janvier 2010 soit et est adopté, tel que rédigé par le secrétaire-trésorier.

POINT 4. CORRESPONDANCE

- 10-020 13-01-10 Lettre de MADAME LINDA DAOUST, directrice générale et chef d'exploitation, LA MUTUELLE DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC nous informe que notre part de la ristourne de 3 500 000 \$ s'élève à 2 640 \$.
- 10-021 15-01-10 Lettre de ME NATACHA BOIVIN, avocate, BOIVIN & ASSOCIÉS S.E.N.C. AVOCATS, mettant en demeure la Ville de Mont-Saint-Hilaire et la Régie Intermunicipale de l'Eau de la Vallée du Richelieu de payer la somme 74 805,05 \$, incluant les taxes et les frais, pour donner suite à la retenue effectuée après l'exécution des travaux de pavage sur le chemin de la Montagne.
- 10-022 26-01-10 Lettre de MADAME SOPHIE DESLAURIERS, greffière, VILLE DE SAINT-BASILE-LE-GRAND, nous transmettant un extrait de procès-verbal prenant acte du procès-verbal de la séance du 24 novembre 2009.
- 10-023 01-02-10 Lettre de MADAME JOSÉE LELIÈVRE, archiviste régionale, MRC DE LA VALLÉE-DU-RICHELIEU, nous transmettant le compte-rendu des travaux effectués en gestion des documents durant la première partie de son mandat de l'année 2010.
- 10-024 05-02-10 Lettre de MONSIEUR MICHEL GILBERT, maire, VILLE DE MONT-SAINT-HILAIRE, faisant suite à la mise en demeure concernant la retenue effectuée après l'exécution des travaux de pavage sur le chemin de la Montagne et informant la RIEVR qu'elle ne peut obtempérer aux demandes de l'entrepreneur sans nuire aux intérêts de Mont-Saint-Hilaire.
- 10-025 17-02-10 Lettre de MONSIEUR YANICK SÉVIGNY, Service des comptes majeurs et mutuelles, COMMISSION DE LA SANTÉ ET DE LA SÉCURITÉ DU TRAVAIL (CSST), nous transmettant une copie de l'entente relative au regroupement d'employeurs aux fins de l'assujettissement à des taux personnalisés et aux modalités de calcul de ces taux (contrat) et l'attestation certifiant que la RIEVR est membre d'une mutuelle de prévention (certificat).
- 10-026 26-02-10 Lettre de MADAME MANON GIRARDIN, secrétaire-trésorière adjointe, VILLAGE DE SAINTE-MADELEINE, nous transmettant le tableau de répartition de la consommation d'eau partiellement complété et des tableaux contenant l'information demandée pour la production de notre rapport d'exploitation.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la régie intermunicipale de l'eau de la Vallée du Richelieu

10-027 01-03-10 Lettre de MADAME LOUISE LABRÈCHE, secrétaire-trésorière adjointe, MUNICIPALITÉ DE LA PAROISSE SAINTE-MARIE-MADELEINE, nous transmettant une copie de la résolution 10-02-55 adoptant les prévisions budgétaires du conseil avec modification du prix à 2,31 \$ du mille gallons impériaux à compter du 1^{er} janvier 2010.

POINT 5. BORDEREAU DES COMPTES À PAYER

10-03-015

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Danielle Meunier
APPUYÉ PAR Monsieur Richard Ruest

ET RÉSOLU QUE le bordereau des comptes à payer numéro 10-02, du chèque numéro 14792 au chèque numéro 14873 et du bordereau numéro 1 au bordereau numéro 16, pour un montant total de 1 084 229,46 \$, soit et est adopté tel que présenté par le secrétaire-trésorier.

POINT 6. DÉPÔT DES ÉTATS FINANCIERS POUR L'ANNÉE SE TERMINANT LE 31 DÉCEMBRE 2009

10-03-016

ATTENDU QUE monsieur Benoit Dubord, vérificateur, a déposé les états financiers de la Régie pour l'année 2009;

ATTENDU QUE les états financiers ne comportent aucune restriction et, de l'avis du vérificateur, reflètent fidèlement la situation financière de la régie Intermunicipale de l'Eau de la Vallée du Richelieu au 31 décembre 2009;

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont pris connaissance des états financiers

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Danielle Meunier
APPUYÉ PAR Monsieur Richard Ruest

ET RÉSOLU D'accepter le dépôt des états financiers de l'année 2009 de la régie Intermunicipale de l'Eau de la Vallée du Richelieu, tels que soumis par monsieur Benoit Dubord, vérificateur.

10-03-017

ATTENDU QUE les états financiers pour l'année 2009 de la Régie, tels que déposés par monsieur Benoit Dubord, vérificateur, indiquent un excédent des revenus sur les dépenses de 217 362 \$;

ATTENDU QU'en vertu des articles 614 du Code municipal et 468.45 de la Loi des cités et villes, une régie peut disposer de son surplus de l'année financière, soit en le portant au budget de l'année suivante ou en le versant aux municipalités membres de la régie Intermunicipale de l'Eau de la Vallée du Richelieu;

ATTENDU QU'un montant de 116 000 \$ du surplus a été affecté au budget d'exploitation de l'année financière 2010 tel que mentionné à la résolution 09-10-054

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Bernard Gagnon
APPUYÉ PAR Monsieur Richard Ruest

ET RÉSOLU QUE l'excédent des revenus sur les dépenses de l'année financières 2009, après affectations, au montant de 101 362 \$, soit et est versé aux municipalités membres conformément à la répartition établie par le vérificateur, monsieur Benoit Dubord.

Monsieur Dubord quitte la rencontre.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la régie intermunicipale de l'eau de la Vallée du Richelieu

POINT 7. POSTE D'OPÉRATEUR : EMBAUCHE D'UN OPÉRATEUR À TITRE D'EMPLOYÉ À L'ESSAI

10-03-018

ATTENDU QU'il y aura le 30 avril prochain un poste d'opérateur vacant à la suite du départ à la retraite de Robert Authier;

ATTENDU QUE la Régie a procédé à l'affichage du poste à l'interne et par la suite dans les journaux locaux en vue de pourvoir au poste vacant;

ATTENDU QUE des vingt-neuf (29) candidatures reçues, cinq (5) ont été retenues pour des entrevues;

ATTENDU QUE le comité de sélection, composé de Jacques Drouin directeur général, Daniel Jutras directeur technique et de Jesse-James Desrochers opérateur aux équipements informatique, recommande à l'unanimité la candidature de monsieur Steeve Vallée au poste d'opérateur

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Richard Ruest
APPUYÉ PAR Monsieur Jean-Yves Labadie

ET RÉSOLU D'embaucher monsieur Steeve Vallée, à titre d'opérateur à l'essai à compter du 22 mars 2010, selon les conditions édictées dans la convention collective en vigueur, soit neuf cent soixante (960) heures avant d'établir la permanence ou non.

POINT 8. LETRE D'ENTENTE 2010-01 AVEC LE SYNDICAT DES TRAVAILLEURS ET DES TRAVAILLEUSES UNIS DE L'ALIMENTATION ET DU COMMERCE SECTION LOCALE 599 - MODIFICATION DE L'HORAIRE DE JESSE-JAMES DESROCHERS, OPÉRATEUR AUX ÉQUIPEMENTS INFORMATIQUES

10-03-019

ATTENDU QUE la Régie a reçu une demande écrite de la part de l'opérateur aux équipements informatiques pour une demande de modification d'horaire de travail;

ATTENDU QUE la demande de modification est pour une période définie ainsi que pour une question de conciliation travail/famille;

ATTENDU la convention collective applicable du 1er janvier 2007 au 31 décembre 2011 entre la régie et le syndicat;

ATTENDU l'article 5.02, heures de travail des opérateurs d'entretien, aux procédés de traitement et aux équipements informatiques, lequel stipule un horaire de 7 h 30 à 16 h avec une période de repas de 12 h à 12 h 30;

ATTENDU QUE la Régie est sensible aux problèmes de conciliation de la vie professionnelle avec la vie familiale;

ATTENDU QU'il est important pour la Régie d'être ouverte à la tendance évolutive de la notion « travail/famille » afin de conserver un environnement de travail sain, ouvert et stimulant, sans pour autant diminuer le niveau de service offert à la population en terme de production et de distribution d'eau potable;

ATTENDU QUE la demande de modification de l'horaire de travail reçue ne cause pas de problématique de fonctionnement, compte tenu du type de travail effectué, et qu'une bonne communication est suffisante pour assurer l'organisation efficace du travail entre les divers employés;

ATTENDU QUE la lettre d'entente 2010-01 a pour but de modifier l'article 5.02 de la convention collective du 1er janvier 2007 au 31 décembre 2011 concernant l'opérateur aux équipements informatiques;

ATTENDU QUE l'horaire de l'opérateur aux équipements informatiques pour la période comprise entre le 5 avril et le 30 octobre 2010 sera défini comme suit :

Lundi au vendredi, de 8 h à 12 h et de 12 h 30 à 16 h 30



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la régie intermunicipale de l'eau de la Vallée du Richelieu

ATTENDU QUE cet horaire ne s'applique pas lors de remplacement des vacances d'un opérateur

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Bernard Gagnon
APPUYÉ PAR Monsieur Yanik Maheu

ET RÉSOLU QUE le président et le secrétaire-trésorier sont autorisés à signer la lettre d'entente 2010-01 dont copie est annexée à la présente pour en faire partie intégrante.

POINT 9. RELANCE DU COMITÉ TECHNIQUE

10-03-020

ATTENDU QU'il y a déjà eu un comité technique formé en 1999 lors du projet d'augmentation de la capacité de la centrale;

ATTENDU QUE ce comité technique était formé d'un représentant technique de chaque municipalité membre;

ATTENDU QUE le comité de l'époque avait pour mandat de formuler des recommandations au Conseil concernant le projet d'agrandissement;

ATTENDU QUE ce comité permettait également au personnel technique d'échanger sur plusieurs sujets communs relatifs aux infrastructures et aux dossiers reliés à l'eau potable;

ATTENDU QUE certains membres souhaitent que le comité technique soit réactivé et devienne statutaire;

ATTENDU QUE le directeur général de la Régie est favorable à la relance du comité technique

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Richard Ruest
APPUYÉ PAR Monsieur Bernard Gagnon

ET RÉSOLU

QUE le comité technique soit réactivé, devienne statutaire et soit formé d'une personne technique de chaque municipalité membre, de même que du directeur technique de la Régie ainsi que du directeur général de la Régie, agissant à titre de secrétaire du comité.

QUE le mandat premier du comité technique est d'être conseiller auprès du Conseil de la Régie sur les divers sujets et problématiques possibles dans le dossier de l'eau potable, autant pour la capacité, la desserte et la distribution, ainsi que la qualité de l'eau.

QUE chaque municipalité désigne un représentant et transmette l'information par écrit à la direction générale de la Régie.

POINT 10. ÉTAT DU DOSSIER DE L'OZONATION

Le directeur général résume l'état d'avancement du dossier de l'ozonation ainsi que les autres actions à venir.

POINT 11. ÉTAT DU DOSSIER DE L'AQUEDUC DU CHEMIN DE LA MONTAGNE

Le directeur général résume l'état du dossier concernant la réfection de l'aqueduc du chemin de la Montagne ainsi que les autres actions à venir.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la régie intermunicipale de l'eau de la Vallée du Richelieu

POINT 12. MISE À JOUR DU PLAN DE MESURES D'URGENCE

Le directeur général explique l'état du dossier au niveau du plan de mesures d'urgence de la Régie ainsi que les autres actions à venir.

POINT 13. CONSOMMATION D'EAU POUR LES MOIS DE JANVIER ET FÉVRIER 2010

Les tableaux de la consommation d'eau par municipalité et des relevés de compteur pour les mois de janvier et février 2010 sont joints au présent point.

POINT 14. PROGRAMME D'ÉCONOMIE D'EAU POTABLE 2010

10-03-21

ATTENDU QUE la Régie a reçu une offre d'adhérer au Programme d'économie d'eau potable 2010 de l'organisme Réseau Environnement;

ATTENDU QUE la Régie adhère au Programme d'économie d'eau 2010 depuis l'an 2004;

ATTENDU QUE la Régie doit promouvoir l'économie d'eau potable, et ce, sur tout son territoire;

ATTENDU QUE le rapport quantitatif de fin de campagne, édition 2009, déposé par le Réseau environnement faisait état des moyens et des actions présents tout au long de la campagne de 2009 pour répondre et sensibiliser la population;

ATTENDU QU'en 2009, 89 municipalités ont adhéré à la campagne;

ATTENDU QUE le programme est également soutenu financièrement par le Ministère du Développement Durable, de l'Environnement et des Parcs

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Richard Ruest
APPUYÉ PAR Monsieur Yanik Maheu

ET RÉSOLU QUE la Régie adhère au Programme d'économie d'eau potable 2010 de l'organisme Réseau environnement.

POINT 15. MOTION DE FÉLICITATIONS - DÉPART À LA RETRAITE DE MICHEL BERTRAND, CONTREMAÎTRE GÉNÉRAL

10-03-022

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Bernard Gagnon
APPUYÉ à l'unanimité

ET RÉSOLU DE féliciter monsieur Michel Bertrand pour ses trente-huit (38) années de service à l'emploi de la régie Intermunicipale de l'Eau de la Vallée du Richelieu et de le remercier pour sa contribution au sein de l'organisme.

POINT 16. DATE DE LA PROCHAINE SÉANCE DU CONSEIL

La direction générale avise les membres du Conseil qu'il y aura une séance extraordinaire le 20 avril 2010 pour l'adoption des résolutions nécessaires au refinancement d'un montant de 4 744 000 \$ (règlement 13-03).

L'heure de la rencontre est fixée à 19 h.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la régie intermunicipale de l'eau de la Vallée du Richelieu

POINT 17. DIVERS

17.1 Oléoduc Montréal/Portland

Monsieur Bernard Gagnon explique le projet qui touche l'oléoduc qui relie Montréal à Portland aux États-Unis.

Cet oléoduc traverse la rivière Richelieu tout juste en amont de la prise d'eau de la centrale de traitement de l'eau potable de la Vallée du Richelieu, sur le territoire de Saint-Mathias-sur-Richelieu. Le projet consiste sommairement à inverser le flux dans la tuyauterie datant des années 1941-1951, donc dans des conduites jugées à leur fin de durée de vie utile. La pression interne dans les conduites pourrait être six à sept fois supérieure à la pression actuelle. Il y a donc, avec ce projet, un risque accru de fuites au niveau de la traverse du Richelieu et donc un risque de contamination. Le nouveau produit véhiculé près de la prise d'eau de la Régie serait également plus corrosif que l'ancien augmentant les contraintes aux conduites existantes, lesquelles sont souterraines.

Monsieur Gagnon transmettra pour la prochaine séance un texte de résolution appuyant le consortium des municipalités touchées par le projet, et ce, dans le but de provoquer des audiences publiques sur ce projet.

POINT 18. INTERVENTIONS DE L'ASSISTANCE

Monsieur Dieumegarde de la ville de Saint-Basile-le-Grand s'enquiert du délai pour le règlement du dossier de l'ozonation.

Monsieur Guy Raymond félicite Monsieur Michel Bertrand pour son implication à la R.I.E.V.R. et questionne sur l'application du règlement d'arrosage par la R.I.P.V.R..

Monsieur Lucien Dubeau s'informe sur la possibilité de visites de l'usine.

POINT 19. CLÔTURE DE LA SÉANCE

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Bernard Gagnon
APPUYÉ PAR Madame Danielle Meunier

ET RÉSOLU QUE la séance soit et est close, tous les points à l'ordre du jour ayant été épuisés.

Il est 20 heures 25.



**Procès-verbal de la régie intermunicipale de l'eau
de la Vallée du Richelieu**

No de résolution
ou annotation

